

L'Ajournement

● (1800)

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vois que l'honorable député de Québec-Est (M. Tremblay) aurait voulu s'adresser à la Chambre. J'ai besoin du consentement unanime?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Et conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT—ON EXIGE DES PRÉCISIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, vendredi dernier, ou la semaine dernière en tout cas, j'ai pris la parole en cette Chambre concernant une question qui me semblait importante. Je voulais faire la lumière sur la vente de certains services fédéraux, il s'agissait du Service de la cartographie et du Service de la télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que du Service de l'hydrographie de Pêches et Océans. On se souviendra que cette question a fait pas mal de brouhaha pendant près de 10 jours et que, finalement, le gouvernement dans cette Chambre a mis fin au débat en donnant toute la vérité et en disant qu'il n'était pas question pour lui de privatiser ces services que l'on juge essentiels.

L'argument essentiel de mon intervention à ce moment-là consistait à démontrer que le gouvernement éprouvait parfois une difficulté à parler clairement, à dire aux Canadiens et aux Canadiennes ce qu'il avait l'intention de faire et comment il procéderait. Quelqu'un qui n'aurait pas suivi les agissements du gouvernement dans ce débat pourrait peut-être penser que c'était une exception, un genre d'élément isolé, mais cela semble être un genre de *pattern*, un genre de scénario qui se répète.

Et ce soir je veux soulever une question qui, je pense, intéresse beaucoup de députés et qui fait l'objet encore de tergiversations et d'hésitation de la part du gouvernement. Il s'agit en effet de la Loi sur les langues officielles et de la promesse faite par ce gouvernement à maintes reprises dans deux discours du Trône durant l'élection de 1984. Maintes fois dans cette Chambre, le premier ministre (M. Mulroney), les ministres responsables, qu'il s'agisse du secrétaire d'État, qu'il s'agisse du président du Conseil du Trésor, qu'il s'agisse du ministre de la Justice, tous impliqués dans ce dossier, ont répété que le gouvernement avait l'intention de déposer des amendements à la Loi sur les langues officielles. La question la plus récente je pense bien là-dessus, madame la Présidente, qui fait l'objet de mon débat ce soir, date du 11 décembre 1986 et se trouve à la page 2022 du compte rendu des *Débats*.

On sait que la Loi sur les langues officielles existe depuis près de 17 ans maintenant, qu'elle a vieilli comme beaucoup d'entre nous et bien d'autres, et qu'elle a besoin d'être amendée. Elle a besoin d'être modernisée, d'être mise à la page, d'être conforme aux réalités actuelles, et je ne pense pas qu'il y ait un député en cette Chambre du moins que je connaisse qui soit opposé à l'idée, comme je le disais, d'apporter la loi devant ce forum, ce Parlement afin de la moderniser, de la renforcer et d'y apporter des amendements nécessaires.

Et cela s'impose parce que, depuis son adoption en 1969, les mentalités au Canada ont changé. Cela a bien changé. Il faut le reconnaître. Il y a eu une Constitution qui a été rapatriée, qui a modifié de façon assez importante toute cette question linguistique, et il y a eu aussi de nombreux jugements de différents tribunaux canadiens concernant l'interprétation à donner tant à la Constitution qu'à la Loi sur les langues officielles.

Tout cela fait qu'on a besoin de leadership, qu'on a besoin d'amendements à la Loi sur les langues officielles. Alors il devient pour moi très important que ce sujet soit traité en Chambre et que le gouvernement donne un leadership et apporte, comme je l'ai dit tantôt, des solutions aux importantes questions d'identité et de culture nationale, qu'il donne un nouveau souffle si on veut, un nouvel essor aussi à cette Loi sur les langues officielles et à son application.

Il faut, madame la Présidente, que les réformes fondamentales soient faites pour répondre aux défis des années 2 000. Toute une nouvelle génération a été élevée dans cette atmosphère, ce nouveau milieu, cette nouvelle pensée, cette nouvelle façon de voir les choses.

Et je pense qu'elle est ouverte maintenant de plus en plus à accepter les deux réalités canadiennes et à accepter aussi qu'elles s'épanouissent sans menacer pour autant ni l'une ni l'autre. Je ne pense pas qu'on puisse faire aujourd'hui la preuve que le fait d'affirmer mes droits comme francophone puisse en aucun temps ou en aucune façon amoindrir ou diminuer les droits de la majorité anglophone et, vice-versa au Québec, je ne pense pas qu'un anglophone qui exerce son droit de parler sa langue chez lui ne menace en quoi que ce soit la majorité québécoise dans son entité réelle et son droit à cette existence.

Madame la Présidente, il n'y a pas seulement moi qui dis que c'est un besoin essentiel d'amender la Loi, le premier ministre, comme je l'ai dit, l'a répété maintes fois à la Chambre, il l'a dit lors d'une élection, le gouvernement a donné l'espoir aux Canadiens dans deux discours du Trône que l'on verrait des amendements à la Loi sur les langues officielles. Jusqu'à maintenant, ce ne sont que des promesses, ce sont des tergiversations à n'en plus finir et, comme on le sait, madame la Présidente, la patience a ses limites, et la patience quelquefois peut, comment dirais-je, être étirée, on peut en abuser, et je pense que le gouvernement se doit de donner aux Canadiens et aux Canadiennes un échéancier de dire où on s'en va dans le dossier linguistique, de présenter le plus vite possible les amendements dans cette session et de façon à ce qu'on puisse ici en prendre connaissance et en discuter avec toute la générosité qui nous est connue et qui, je pense, ne peut que donner voie à une loi beaucoup plus moderne.